

Leit- und Orientierungssystem TAKTIL

Système signalétique TAKTIL



TAKTIL - gibt allen sehingeschränkten Personen und Blinden die Chance mit innovativen Leit- und Orientierungssystemen, tastbar und abgestimmt auf die jeweiligen Gegebenheiten, sich zurechtzufinden. Egal ob dies in einem Krankenhaus, Seniorenzentrum, Verwaltung, Schule oder Universität ist - mit dem barrierefreien Leit- und Orientierungssystem TAKTIL unterstützen wir Sie bei der Umsetzung nach SIA 500.

TAKTIL - donne à toutes les personnes malvoyantes et aveugles la possibilité de s'orienter grâce à des systèmes de guidage et d'orientation innovants, tactiles et adaptés aux circonstances respectives. Que ce soit dans un hôpital, un centre pour personnes âgées, une administration, une école ou une université - avec le système signalétique TAKTIL sans obstacle, nous vous accompagnons dans la mise en œuvre selon SIA 500.

Wahrnehmung

Damit sehingeschränkte Personen und Blinde Orientierung wahrnehmen, sollten Sie bei der Planung folgende Kriterien beachten:

Auffindbarkeit

Taktile Beschriftungen müssen an gleichen, wiederkehrenden Orten angebracht werden (zBsp. im gleichen Abstand zu festen, wieder erkennbaren Positionen auf Handläufen, auf und neben Türen sowie Tastern, an und in Fahrzeugen). Gegebenenfalls sind sie durch Leitelemente oder Bodenmarkierungen auffindbar zu machen.

Eingänge, Fluchtwege, Treppen, Aufzüge, Rampen, WC sollten dabei unbedingt tastbar und leserlich gestaltet werden.

Einheitlichkeit der Gestaltung

Schriftgrösse, Schriftform und Anordnung der Informationen auf den Schildern sollte im Interesse der flüssigen Lesbarkeit und der guten Interpretierbarkeit in gleicher, wiederkehrender Weise angeordnet werden.

Taktile Tastbarkeit

Die Wahrnehmung erfolgt mit Fingern, Händen, Langstock und Füßen. Dabei ist bis Zeichengrösse 25mm die Prismenform anzuwenden. Bei Schriften bis 13mm ist auf Prismenkopf ein nur leichter Radius zum schnellen Erfassen der Texte.

Erkennbarkeit (Kontrast)

Sehingeschränkte benötigen ausreichend Kontrast der Schrift oder Symbole zum Hintergrund. Eine entsprechende Grundlage bildet da der leuchtdichte Kontrast. Nach DIN 32975 sollte ein Kontrast von 0.7 eingehalten werden. Hochglänzende Oberflächen oder Spiegelungen sollten vermieden werden.

Glasflächen Kennzeichnung

Glastüren, Glaswände und grossflächige Glasverbauten an Gehwegen und Fluchtwegen im Gebäudeinneren müssen bei wechselnden Lichtverhältnissen und Hintergründen deutlich erkennbar sein. (Kontrastwert $K \geq 0.7$).



Perception

Afin que les personnes malvoyantes et aveugles puissent percevoir leur orientation, vous devez tenir compte des critères suivants lors de la planification :

Accessibilité

Les indications tactiles doivent être placées à des endroits identiques et récurrents (par exemple, à la même distance des positions fixes et reconnaissables sur les rampes, sur et à côté des portes ainsi que des boutons, à l'intérieur et à l'extérieur des véhicules). Si nécessaire, elles doivent être rendues repérables par des éléments conducteurs ou des marquages au sol.

Lisibilité et uniformité de la conception

La taille de la police, la forme de la police et l'agencement des informations sur les panneaux doivent être disposés de manière uniforme et récurrente dans l'intérêt de la lisibilité fluide et de la bonne interprétation.

Tactilité

La perception se fait avec les doigts, les mains, la canne blanche et les pieds. Jusqu'à une taille de caractère de 25 mm, la forme prismatique doit être utilisée. Pour les polices jusqu'à 13 mm, un léger rayon sur la tête du prisme est recommandé pour une reconnaissance rapide du texte.

Visibilité (Contraste)

Les personnes malvoyantes ont besoin d'un contraste adéquat entre la police ou les symboles et l'arrière-plan. Une base appropriée est fournie par le contraste de luminance. Selon la norme DIN 32975, un contraste de 0,7 doit être maintenu. Les surfaces hautement brillantes ou les reflets doivent être évités.

Marquage des surfaces en verre

Les portes en verre, les cloisons en verre et les structures en verre de grande envergure le long des trottoirs et des voies d'évacuation à l'intérieur du bâtiment doivent être clairement reconnaissables dans des conditions d'éclairage changeantes et avec différents arrière-plans (valeur de contraste $K \geq 0,7$).

Orientierung

Ist im Eingangsbereich kein Empfang, keine Rezeption oder Auskunftsstelle, ist ein Leitsystem anzubringen. Eine Auskunftsstelle sollte kontrastreich und gut beleuchtet sein. Bodenindikationen und taktile Leitlinien sollten rasch zu einem taktilen Informationsträger einer Infosteile oder einem Pult führen. Der dargestellte Plan muss nach dem Objekt ausgerichtet sein. Die Hauptwege und Fluchtwege sollten klar erkennbar sein. Treppen, Lifte und WC's sollten leicht ertastbar und über Leitlinien auffindbar sein. Räume lassen sich am leichtesten mit taktilen Raumnummern auf Türschildern kennzeichnen. WC-Schilder mit Piktogrammdarstellungen sollen vom Blinden klar zu unterscheiden sein und eine Mindestgrösse von 75mm sowie ausreichend Kontrast haben.

Bodenindikatoren

Bodenleitungen und Noppen sollten sich vom Untergrund deutlich abheben. eine Mindesthöhe von 3.5mm erleichtert das Erfassen mit dem Langstock oder mit den Füßen. Die Anbringung erfolgt meist durch Kleben. Die volle Belastung ist erst nach 72 Stunden möglich.

Beschriftung von Fluchtwegen

Im Falle von Feuer oder anderer Evakuierungsnotwendigkeiten müssen auch für Blinde und seheingeschränkte Personen in öffentlich zugänglichen Gebäuden und im öffentlichen Verkehrsraum Voraussetzungen geschaffen werden, die eine Eigenrettung ermöglichen. Dazu sind die erforderlichen schriftlichen Informationen so kurz und prägnant wie möglich zu halten. Sie sind in erster Linie auf den Beginn der Eigenrettungswege (Fluchtwege) zu beschränken, dh. die Zugangspunkte zu den Fluchtwegen und dem Ausgang ins Freie wie Notausgangstüren, Türen zu den notwendigen Treppen der Fluchtwege, zu den Schutzräumen usw.. Piktogramme sind als alleinige Anzeige unzulässig. Sie sind mit Braille und erhabener Profilschrift zu versehen.

Bei grossräumigen Nottreppenanlagen oder (verwinkelten) Vorräumen zu den Treppen oder Aufzügen ist unterhalb der Bezeichnung der Einrichtung eine Richtungsinformation (entsprechend der Richtungsangabe am Austritt der Treppe) vorzusehen. Die Richtungsinformation ist dabei immer auszuschriften.



Orientierung

Si aucune réception ou bureau d'information n'est présente dans la zone d'entrée, un système d'orientation doit être installé. Un bureau d'information devrait être contrasté et bien éclairé. Les indications au sol et les lignes directrices tactiles devraient rapidement mener à un support d'information tactile, tel qu'une borne d'information ou un pupitre. Le plan présenté doit être orienté selon l'objet. Les principales voies et les voies d'évacuation doivent être clairement identifiables. Les escaliers, les ascenseurs et les toilettes doivent être facilement palpables et localisables par des lignes directrices. Les pièces peuvent être identifiées le plus facilement avec des numéros de salle tactiles sur les plaques de porte. Les panneaux WC avec des représentations pictogrammes doivent être clairement distinguables par les personnes aveugles et avoir une taille minimale de 75 mm ainsi qu'un contraste suffisant.

Indicateurs au sol

Les lignes directrices au sol et les boutons doivent se démarquer nettement du sol. Une hauteur minimale de 3.5mm facilite la détection avec la canne blanche ou avec les pieds. Ils sont généralement fixés par collage. La pleine charge n'est possible qu'après 72 heures.

Signalisation des voies d'évacuation

En cas d'incendie ou d'autres nécessités d'évacuation, des conditions doivent être créées pour permettre l'autosauvetage des personnes aveugles et malvoyantes dans les bâtiments accessibles au public et dans les espaces publics. À cette fin, les informations écrites nécessaires doivent être aussi courtes et concises que possible. Elles doivent se limiter principalement au début des voies d'autosauvetage (voies d'évacuation), c'est-à-dire aux points d'accès aux voies d'évacuation et à la sortie vers l'extérieur tels que les portes de sortie de secours, les portes des escaliers nécessaires des voies d'évacuation, vers les abris, etc. Les pictogrammes en tant qu'indicateurs uniques sont interdits. Ils doivent être dotés de Braille et d'une écriture en relief.

Dans le cas d'installations d'escaliers de secours à grande échelle ou de vestibules (tordus) menant aux escaliers ou aux ascenseurs, une information de direction (conformément à l'indication de direction à la sortie de l'escalier) doit être prévue sous la désignation de l'installation. L'information de direction doit toujours être rédigée intégralement.

Anwendung in Bauten und Anlagen

Die Norm SIA 500 sieht für die Bezeichnung von Räumen, Geschossen oder Behelfsgebern ertastbare Informationen mit Reliefbeschriftung und/ oder mit ertastbaren Piktogrammen vor. Braille-Bezeichnungen werden nach Norm nicht verlangt.

Für kurze Worte und Bezeichnungen sind Reliefschriften geeignet, da sie einem grösseren Kreis von Nutzern zugänglich sind. Um längere Bezeichnungen und Textinformationen, z.Bsp. auf Informationstafeln und Reliefplänen zu lesen, ist hingegen Braille besser geeignet. Beschriftungen in Braille sind in Braille-Vollschrift anzubringen.

Werden Beschriftungen spezifisch als Orientierungshilfe für Menschen mit Sehbehinderung eingesetzt, z.Bsp. Gleisbezeichnung an Handlauf, Raumbezeichnungen oder Raumnummern, oder ist deren Lesbarkeit für die Nutzung einer Anlage unumgänglich, ist die Ergänzung der Reliefbezeichnungen mit Braille-Schrift empfohlen, wobei inhaltlich dieselbe Information vermittelt werden soll.

Taktile Beschriftungen müssen an gleichen, wiederkehrenden Orten angebracht werden (z.Bsp. im gleichen Abstand zu festen, wieder erkennbaren Positionen auf Handläufen, auf und neben Türen sowie Tastern, an und in Fahrzeugen. Eingänge, Fluchtwege, Treppen, Personenlifte, Rampen und WC müssen dabei unbedingt tastbar und leserlich gestaltet werden. Die Anforderungen nach SIA 500 „Hindernisfreie Bauten“ werden mit dem Beschriftungs-System TAKTIL mit oder ohne visueller Funktion erfüllt.



Utilisation dans les bâtiments

La norme SIA 500 prévoit des informations tactiles avec des lettres en relief et/ ou des pictogrammes tactiles pour la désignation de locaux, d'étages ou d'installations temporaires. Les désignations en braille ne sont pas exigées par la norme.

Les inscriptions en relief conviennent aux mots courts et aux désignations, car elles sont accessibles à un plus grand groupe d'utilisateurs. Pour des désignations plus longues et des informations textuelles, par ex. le braille est plus adapté à la lecture des panneaux d'information et des plans de secours. Les inscriptions en braille doivent être apposées en braille complet.

Les inscriptions sont-elles utilisées spécifiquement comme aide à l'orientation pour les personnes ayant une déficience visuelle, par ex. les désignations du voie ferrée sur la main courante, les désignations de pièces ou les numéros de pièces, ou si leur lisibilité est indispensable à l'utilisation d'un équipement, il est recommandé d'ajouter le braille aux désignations en relief, les mêmes informations devant être véhiculées en termes de contenu.

Les inscriptions tactiles doivent être apposées aux mêmes endroits récurrents (par ex. à la même distance des positions fixes et reconnaissables sur les mains courantes, sur et à côté des portes et des boutons, sur et dans les véhicules. Les entrées, les voies d'évacuation, les escaliers, les ascenseurs, les rampes et les toilettes doivent être conçus de manière à être tactiles et lisibles. Les exigences du SIA 500 "bâtiments sans obstacles" sont satisfaites avec le système signalétique TAKTIL, avec ou sans fonction visuelle.